Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0228_ART_RD296_CRENANS
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M . le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de l'entreprise GUINOT TP, représentée par Madame Cécile GODIN, domiciliée 50 rue des Coteaux de la Haute Seille, 39210 DOMBLANS en date du 14 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux d'extension du réseau ENEDIS, sur la RD 296 – route de Coulouvre, territoire de la Commune de CRENANS,

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 296** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du lundi 27 février 2023 à 08h00 au vendredi 17 mars 2023 à 18h00.**
Localisation	**Du PR 3 au PR 3+0700 (route de Coulouvre).**
Restrictions	**Alternat par feux tricolores** **Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier**

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise GUINOT TP sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de CRENANS, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

N°14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : GODIN Prénom : Cécile
Dénomination : GUINOT TP Représenté par :
Adresse Numéro : 50 Extension : Nom de la voie : rue des Coteaux de la Haute Seillenull
Code postal 39210 Localité : DOMBLANS Pays : France
Téléphone 0627338773 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : pole.energie39@guinot-tp.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D296 - RTE DE COULOUVRE
Code postal 39260 Localité : CRENANS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Extension du réseaux ENEDIS

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 27 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 27 02 2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ___ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ___ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DOMBLANS Le : 14 02 2023

Nom : GODIN Prénom : Cécile Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

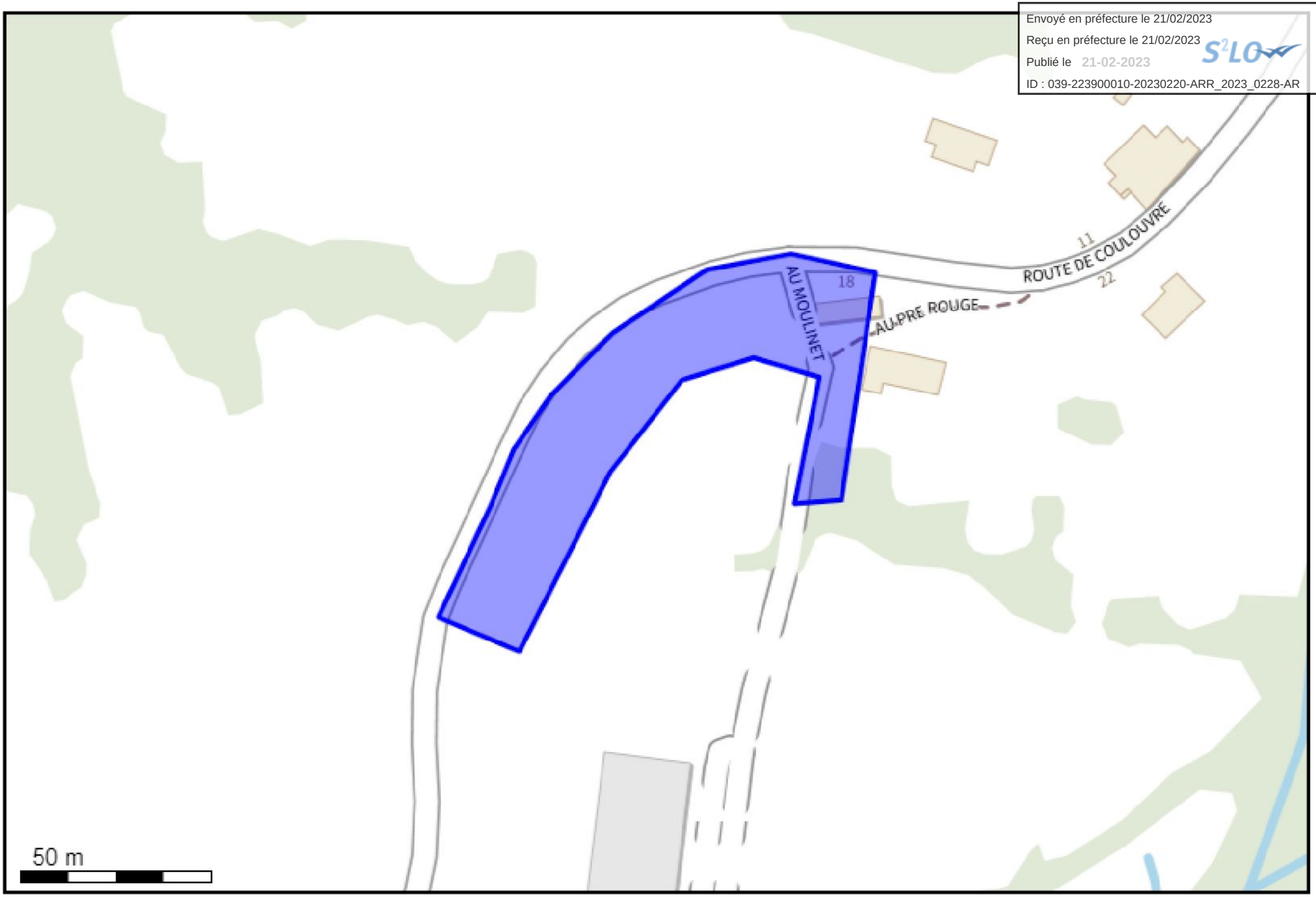

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

LEGENDE	
Système géodésique	
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
(46.461847 5.738306);(46.461891 5.738016);(46.461854 5.737726);(46.461707 5.737405);(46.461559 5.737190);(46.461433 5.737061);(46.461308 5.736986);(46.461042 5.736804);(46.460960 5.737083);(46.461382 5.737394);(46.461596 5.737641);(46.461648 5.737887);(46.461603 5.738113);(46.461308 5.738027);(46.461315 5.738188);(46.461847 5.738306);

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230220-ARR_2023_0228-AR

Le 14/02/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- SKM_C250i23021413380.pdf : https://dl.sogelink.fr/?760Nx7ar
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?kP9NXNHe

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink